



LE MINISTRE  
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
AUPRÈS DU MINISTRE DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

LA MINISTRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE  
LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Nos Réf. : MEFI-D19-10564

Paris, le 10 NOV. 2019

Monsieur le Président-directeur général,

*Ce 3 au 3*

La France fait face à un enjeu de renouvellement de son tissu industriel et économique dans un contexte de forte compétition internationale. Cette concurrence est exacerbée par la mise en place par certains pays de politiques technologiques et industrielles ambitieuses, ainsi que de politiques de recherche et d'innovation, dans le but de faire émerger de nouveaux leaders sur les marchés à fort potentiel de croissance. La Chine (Made in China 2025), la Corée du Sud (comité de la 4<sup>ème</sup> révolution industrielle) ou encore l'Allemagne (New High-Tech Strategy) focalisent leurs efforts sur un nombre restreint d'industries considérées comme étant stratégiques. Ces initiatives, qui mobilisent des leviers publics financiers et non financiers importants, accentuent le risque d'un déclassement technologique et industriel de la France dont les entreprises ont enregistré un recul régulier de leurs positions dans la hiérarchie mondiale au cours des 15 dernières années (3 présentes dans le top 100 du classement Forbes en 2018, contre 10 en 2006).

L'annonce par le président de la République le 25 avril 2019 du Pacte productif vise à apporter une réponse adaptée à ces enjeux critiques, en misant sur la production française pour placer la France sur la trajectoire du plein emploi. En amont du Pacte Productif, le président de la République a souhaité redonner du temps, de la liberté et des moyens pour que la communauté scientifique et plus généralement la recherche en France retrouvent leur rang mondial. C'est fondamental pour produire de la connaissance, faire émerger des technologies de rupture, favoriser les innovations, et voir le tissu industriel, l'appareil productif se renforcer avec l'apport de nouvelles sociétés, startups et PME, et la création de filières structurées autour d'objets technologiques porteurs.

Des mesures ambitieuses sont attendues sur les cinq volets du pacte productif (transition énergétique, numérique, industrie, agri-agroalimentaire et innovation). C'est dans ce cadre que la démarche « marchés clés », entamée depuis le mois de juillet 2019, s'est employée à identifier les marchés porteurs sur lesquels la France est en capacité de proposer des solutions technologiquement innovantes et économiquement compétitives. Les travaux du cabinet Roland Berger, enrichis par les consultations interministérielles, les apports des organismes de recherche, de personnalités qualifiées, d'agences publiques et de représentants des filières ont permis de centrer les travaux sur 54 marchés porteurs et de construire une première analyse des enjeux en matière de positionnement de l'industrie française.

.../...

Monsieur Benoît POTIER  
Président-directeur général  
75, quai d'Orsay  
75321 Paris cedex 07

Sur cette base, nous souhaitons vous confier la présidence d'un collège, constitué des personnalités qualifiées membres du Conseil de l'innovation, auxquelles ont été invitées à se joindre quelques personnalités issues d'ONG, de syndicats, du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que de l'entreprise. Ce collège aura pour mission d'identifier un nombre restreint de marchés sur lesquels les écosystèmes français sont en capacité de se positionner en leader. En vous appuyant sur l'étude « marchés clés », vous identifierez les marchés émergents, relativement peu soutenus par les pouvoirs publics et qui répondent aux attentes des citoyens sur les défis que représentent la transition écologique, l'alimentation saine et durable, l'accompagnement du vieillissement de la population et la personnalisation de la santé, le numérique, et la quatrième révolution industrielle. Votre analyse devra prendre en compte la capacité à se positionner sur des innovations de rupture, le potentiel scientifique, l'appétence des acteurs économiques pour les marchés ciblés, la stratégie de l'Union Européenne sur les chaînes de valeur stratégiques ainsi que les initiatives sectorielles principales des Régions.

Vous veillerez au caractère participatif de la démarche en animant ce collège, afin de proposer des priorités partagées par le plus grand nombre. Pour mener à bien votre mission, vous serez appuyé par les services de l'Etat, notamment par la direction générale des entreprises, la direction générale de la recherche et de l'innovation et le secrétariat général pour l'investissement. Vous pourrez également prendre appui sur les ministères chefs de file afin de mener à bien les consultations des comités stratégiques de filière, des Conseils régionaux, des alliances de recherche et de l'écosystème des start-ups.

La mission, qui débutera dès réception de cette lettre, aura pour objectif, sous votre présidence et dans le cadre décrit ci-dessus, de réaliser, avant le 13 décembre 2019, la sélection d'une trentaine de marchés émergents prioritaires devant faire l'objet d'une veille dédiée et de proposer plus particulièrement entre cinq et dix marchés sur lesquels la France devrait rapidement mettre en place une action ambitieuse assortie de moyens conséquents, afin de renforcer sa souveraineté et de créer un avantage compétitif durable pour son économie. L'Etat établira ensuite, en lien avec l'ensemble des parties prenantes, des plans d'actions visant à accélérer le développement de chacun de ces marchés prioritaires.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement au service de la stratégie technologique et industrielle de la France, nous vous prions de croire, Monsieur le Président-directeur général, à l'assurance de notre considération distinguée

*avec plaisir*

  
Bruno LE MAIRE

  
Agnès PANNIER-RUNACHER

  
Frédérique VIDAL